



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

QUATRE VINGT TREIZE

L'an mil neuf cent ~~soixante~~ <sup>soixante</sup>, le 19 FEVRIER à 20 H  
le Conseil municipal de la Commune de BRENNILIS  
dûment convoqué, s'est réuni en session / ordinaire, à la Mairie, sous  
la présidence de Mr Olivier HERRY. Maire.

OBJET :

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil municipal : 15.02.93

Augmentation du prix du repas  
à la cantine scolaire  
municipale

PRÉSENTS : MM. Tous les Conseillers Municipaux à l'exception

Excusés : R LE TALLEC et J FAILLARD.

ABSENTS : MM. Yann DERRIEN. Yves CORRE. M. REEB.M  
M. LE BORGNE.

Mr Jean MIOSSEC

a été élu secrétaire.

le Conseil Municipal après avoir délibéré et conformément au décret  
n° 87-654 du 11 août 1987, qui définit le régime des variations  
annuelles applicables aux tarifs publics locaux des cantines scolaires  
et de la demi pension pour les élèves de l'enseignement public.

Considérant que le prix actuel est de 6.10F le repas.

Décide d'appliquer une hausse de 4% à compter du 1er mars 1993.

Le prix du repas sera donc fixé à 6.35F.

Le prix du repas des instituteurs est également augmenté de 4%  
soit 13F40 le repas.

Fait à Brennilis, les jours mois et an que dessus.

Le Maire,

O. HERRY.

